Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027

Compte-rendu - Annexe 3 - Liste des opérations (regroupements actions 1 à 4)

Comité de programmation du 10/10/2024

Objectif stratégique	Axe d'intervention	Objectif spécifique	Action DOMO	N° PDA	Porteur de projets	Libellé opération	Avis stratégique pour l'arrêté du Président	Avis du comité de programmation	Avis instructeur		Avis des tiers experts						Informations budgétaires		Coût total éligible		Financements prévisionnels																						Indicateurs du cadre de performance		Descriptif de l'opération
											Dénomination du tiers			Dénomination du tiers			Dénomination du tiers					Union européenne				Dépenses publiques nationales												Dépenses privées					
																					FEDER		FSE+		Région CVL		Autres régions		Etat		AEAG		Départements		Communes		EPCI		Autres publics		Autofinancement public		Fonds privés		Autofinancement privé			
									Avis	Motivation	Nom du tiers	Avis	Motivation	Nom du tiers	Avis	Motivation	Nom du tiers	Avis	Motivation	Section	Imputation	Montant HT/TTC		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Réalisation	Résultat	
2 - Une Europe plus verte	3 - Transition énergétique et écologique	2.5 - Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau	23-Ingénierie, études et animation en faveur de la ressource en eau	00013116	COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUCE VAL DE LOIRE	TECHNICIENS DE RIVIERE 2023-2025	Accepté	Favorable	favorable	Avis favorable du SI pour l'avenant 1 suite au départ de la collectrice de 2 vép et de son non remplacement, le plan de financement est modifié pour prendre en compte ce départ.	AVIS DETE Mylene Moreau le 12/09/2024	favorable	OK pour ce nouveau PF pour la CCBVL sur le CT Tronne, à savoir : 2023 : 2 techniciens à 80% chacun 2024 : 1 technicien à 80% 2025 : 1 technicien à 80% Car en effet, Lucas Gambi est parti au 01/01/2024 et il ne sera pas remplacé.						fonctionnement	2019/19	141 041,96 € TTC	28 208,39 €	20,00%									74 736,00 €	52,99%									38097,57 €	27,01%					0204= 4	SR04= 2	Les actions principales sont : -Diagnostic des pollutions diffuses -Travaux de restauration morphologique de la rivière -Travaux de restauration de la continuité piscicole et sédimentaire de la rivière -Suivi de l'évolution de la qualité du milieu naturel -Animation du contrat et communication grand public
2 - Une Europe plus verte	3 - Transition énergétique et écologique	2.5 - Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau	23-Ingénierie, études et animation en faveur de la ressource en eau	00013191	SYNDICAT ENTRETIEN DU BASSIN DU BEUVRON	Animation "eau" 2023-2025	Accepté	Favorable	favorable	Avenant 1 : modification de la subvention et FCDES et du CTE afin de prendre en compte la mise à jour des salaires des 2 etp en 2023 et le recrutement d'une 3e personne sur 2024-2025 (3 etp pour 2024-2025)	AVIS DETE Mylene Moreau le 01/10/2024	favorable	Je te confirme que : -Pour 2023 : il y a bien une animatrice (1 ETP) + 1 technicien de rivière (1 ETP) OK pour les financer et OK pour la mise à jour des salaires -Pour 2024 et 2025 : ce a bien été validé dans le CT qu'il y aurait 1 technicien à recruter, donc en théorie 3 ETP pour ces 2 années : OK -Bien ce que j'ai lu, la nouvelle technicienne est arrivée au 01/09/2024 et est à 80%. J'ai l'impression que dans le PF : on a laissé 100% et l'année 2024 entière : pas de problème pour moi pour faire comme ça, car de toute manière on régularisera au solde, mais c'était juste pour le le préciser. En sinon, OK pour ce dossier.						fonctionnement	2019/19	593 583,27 €	118 716,65 €	20,00%									311 992,83 €	52,56%									162 873,79 €	27,44%					0204= 8	SR04= 1	Animation, sensibilisation, communication, cadrage, mise en oeuvre et gestion/suivi de projets de toutes sortes (restauration de milieux aquatiques, gestion de la ripisylve, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, etc.)
5 - Une Europe plus proche des citoyens	6 - Cohésion des territoires	5.2 - Encourager le développement local social, économique et environnemental intégré et inclusif, la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines	62-Développer les itinéraires, les services et la promotion du Tourisme à vélo	00017447	Département du Loiret	Véloroute du canal d'Orléans - section entre Châtillon-sur-Loing (écluse de Buges) et Presnoy (écluse de Chanoy) + élargissement à Mandié	Accepté	Favorable	favorable	Un avenant est passé à l'initiative du service instructeur sur l'opération afin de corriger le régime de l'opération en HT. Le montant des dépenses préventives est ainsi revu en conséquence et passe de 1 584 636, 51 € à 1 276 077, 21 €, pour une subvention FEDER qui passe de 950 781, 91 € à 765 646, 33 €.	Laurent SAVIGNAC-Direction du Tourisme	favorable	Demande d'avis restée sans réponse, l'avis est considéré comme favorable						Investissement	9005-052-2045-21946-081	**1 276 077,21** HT	765 646,33 €	60,00%									510430,88 €	0,4									0312 : 16		La véloroute du canal d'Orléans est un axe structurant identifié dans schéma cyclable régional par le Département du Loiret en 2010 et permettant de développer le tourisme à faible impact environnemental. Cette véloroute permet notamment de créer une boucle cyclable complète dans le Département de plus de 300 km et de proposer une offre touristique cohérente sur son territoire. Ce dossier concerne la tranche 1 de l'aménagement de la véloroute comprise entre l'écluse de Buges (Châtelte-sur-Loing) et l'écluse de Chanoy (Presnoy), 5 communes seront traversées sur 18 km d'itinéraire : Châtelte-sur-Loing, Pannes, Saint-Maurice-sur-Fessard, Cheveilon-sur-Huillard et Presnoy. Un élargissement du passage sous le RD950 à Mandié fait également partie de cette tranche d'aménagement.